

Programme de la Formation

Acoustique du bâtiment - Initiation

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance
2 étapes de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Acoustique du bâtiment - Initiation <u>Étapes à valider</u> : 2 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 8 novembre 2022	Distanciel synchrone	mercredi 2 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	jeudi 3 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	lundi 7 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	mardi 8 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)

CONTEXTE GÉNÉRAL

Bien que réglementée depuis de nombreuses années, la prise en compte de l'acoustique dans un bâtiment reste souvent aléatoire et ce, malgré une demande de confort croissante des utilisateurs, que ce soit dans le logement, le tertiaire ou l'industrie. Grâce à des connaissances de base, il est pourtant possible d'éviter de nombreuses erreurs dans la construction, permettant au bâtiment d'être plus agréable à vivre. Sans remplacer l'acousticien, cette formation permet au stagiaire d'acquérir une culture acoustique générale utile à tout type de projet.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Acquérir les bases de l'acoustique
- Différencier l'isolation et l'absorption acoustique
- Identifier les différents indicateurs de performance utilisés en acoustique du bâtiment
- Identifier les principaux matériaux et leurs caractéristiques
- Apporter les bonnes solutions aux problématiques rencontrées
- Repérer le champ d'action de l'acousticien

PRISE EN CHARGE

Comment financer sa formation ?

Les formations proposées par Ilot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation en fonction de votre statut : Vous êtes salarié d'agence libérale, OPCO EP intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur. Pour plus d'informations : www.opcoep.fr

Vous êtes architecte libéral, le FIFPL prend en charge vos frais de formation. Vous devez justifier d'au moins une année complète de cotisations URSSAF. Pour plus d'informations : www.fifpl.fr

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le site www.impot.gouv.fr

La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeur d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : DUCUING Elsa - 05.62.86.16.33 - contact@ilotformation.com

PUBLIC CIBLE

Le module de formation est destiné aux professionnels :

- de la maîtrise d'œuvre de conception (architecte, urbaniste, paysagiste, AMO,...)
- de la maîtrise d'œuvre d'exécution (ingénierie de la construction, coordination, pilotage, économie de la construction, contrôle des travaux,...)

PRÉREQUIS

Prérequis techniques pour les sessions se déroulant à distance

Disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam (idéal mais pas indispensable) et d'un micro. Vous pouvez également utiliser un casque micro ou des écouteurs de téléphone.

Ou

D'un smartphone ou tablette. Pour cela, nous vous recommandons de télécharger l'application Zoom pour Android ou IOS.

Connexion internet de qualité et stable pour éviter les coupures intempestives.

Navigateurs compatibles et mis à jour : de préférence Chrome, Firefox ou Safari pour un meilleur usage de Zoom et de notre plateforme de formation à distance Moodle.

Privilégier un environnement calme, isolé des bruits.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Assistance technique

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, contactez-nous au 05 62 86 16 33

Pour les personnes en situation de handicap

En cas de besoins spécifiques, contactez notre référente handicap :

Elsa DUCUING

contact@ilotformation.com

05 62 86 16 33

Evaluation de la formation

Au démarrage de la formation, les participants rempliront une feuille d'émargement, preuve de leur présence.

En fin de formation, une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier à l'issue du stage.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
Acoustique du bâtiment - Initiation

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance
2 étapes de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mercredi 2 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	jeudi 3 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	lundi 7 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	mardi 8 novembre 2022, 09h00 - 12h30	A distance (MTP)

Étapes à valider : 2

Date de l'évaluation finale : 8 novembre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Acquérir les bases de l'acoustique
- Différencier l'isolation et l'absorption acoustique
- Identifier les différents indicateurs de performance utilisés en acoustique du bâtiment
- Identifier les principaux matériaux et leurs caractéristiques
- Apporter les bonnes solutions aux problématiques rencontrées
- Repérer le champ d'action de l'acousticien

FORMATEUR(S)

MIGNOT Guillaume - Acousticien, dirigeant du bureau d'études Ouest Acoustique

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Équipements et supports pédagogiques

L'association Ilot formation dispose d'une salle de formation virtuelle Zoom permettant au formateur de partager son écran et ses supports, de prendre la main sur l'écran d'un stagiaire si nécessaire et de créer des salles supplémentaires pour faire travailler les stagiaires en petit groupe.

Nous disposons également d'une plateforme LMS Moodle sur laquelle les participants pourront retrouver tout au long de la formation, toutes les ressources documentaires téléchargeables et tous les supports de formation (documents, Powerpoint, bibliographie, sitographie...).

Les questionnaires de positionnement sont diffusés par des outils numériques de type Google Forms que les participants pourront remplir en direct depuis un PC, tablette ou smartphone.

Modalités pédagogiques

Les méthodes pédagogiques et les supports que nous proposons vont permettre une approche concrète et dynamique de la formation. Nous privilégions une pédagogie active, basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail. Pour cela, nous proposons des études de cas et des mises en situation visant à simuler des situations les plus proches de leur réalité professionnelle. En outre, ces travaux de groupe visent à favoriser les échanges expérientiels entre apprenants.

PROGRAMME

Séquence 1

Webinaire - Durée : 3h30

Le Son

Qu'est-ce que le son? Le décibel, la physiologie de l'oreille humaine, psycho-acoustique.

Comportement acoustique des matériaux

L'absorption acoustique, l'isolation acoustique, la loi de masse, les systèmes masse-ressort-masse, les chemins de transmission.

Séquence 2

Webinaire - Durée : 3h30

L'acoustique commerciale

Les arguments de vente d'un matériau, l'ambiguïté absorbant /isolant, verre et acoustique.

Vitrage et acoustique

Simple / double / triple vitrage, vitrage feuilleté, les autres éléments de la façade.

Séquence 3

Webinaire - Durée : 3h30

Réglementations et normes

Logement, tertiaire, scolaire / hospitalier / hôtellerie, bruit de voisinage, évolutions potentielles.

Mesures : matériel et méthode

Le matériel, principe de mesure.

Séquence 4

Webinaire - Durée : 3h30

L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique

Description, auteur de l'attestation, identification de l'opération, déclaration, tableau récapitulatif.